

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 juin 2020 à 19h à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Tony Victor – district #6

Absence motivée: Barbara Legault – district #5

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 mai 2020
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2020

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2019/adoption
- 5.- Présentation des faits saillants du rapport financier 2019 de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 6.- Affectation d'une partie de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice financier 2019 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 7.- Règlement d'emprunt 474-17 décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (Phase II)/modification par résolution
- 8.- Règlements 461-15 et 474-17/financement par billets – 1 165 000 \$/acceptation de l'offre
- 9.- Règlements 461-15 et 474-17/concordance et courte échéance pour un emprunt par billets – 1 165 000 \$/réalisation le 16 juin 2020
- 10.- Réalisation complète des travaux dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (Phase III) à coût moindre/appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement 481-18/résolution 20-05-080 à rescinder
- 11.- Réalisation complète des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue à coût moindre/appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement 483-18/résolution 20-05-081 à rescinder
- 12.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) – section locale 3334/entente #2020-05/autorisation de signature

LOISIRS

- 13.- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2020/adoption

VOIRIE

- 14.- Travaux de réfection de la 48^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/honoraires professionnels/plans et devis préliminaires/ autorisation de paiement
- 15.- Travaux de réfection de la 48^e Avenue (entre la rue André-Soucy et le boulevard Proulx)/honoraires professionnels/étude préliminaire/ autorisation de paiement
- 16.- Travaux de réfection du boulevard Proulx (entre la 60^e Avenue et la Marina Bobino)/honoraires professionnels/étude préliminaire/autorisation de paiement
- 17.- Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures/mandat

SÉCURITÉ

- 18.- Adoption/règlement 380-60-20 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 19.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 380-61-20 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 20.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 436-03-20 amendant le règlement 436-09 concernant la prévention sur les incendies
- 21.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 22.- Communication de Madame la maire
- 23.- Communication des conseillers
- 24.- Période de questions
- 25.- Levée de la séance

20-06-093 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-094 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2020

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 12 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-095 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2020

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2020 au montant de 84 191,47 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2020 au montant de 327 745,81 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-096 RAPPORT FINANCIER 2019/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et démontrant un surplus non consolidé de 167 610 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-097 PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

ATTENDU QUE l'application de la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leur pouvoir;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue en juin, Madame la maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENTÉRINER les faits saillants du rapport financier 2019, tels que présentés par Madame la maire, Sonia Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Faits saillants du rapport financier 2019

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2019. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 167 610 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 74 694 \$. Cet excédent est attribuable, entre autres, par des revenus supplémentaires de taxation et de droits de mutation et par une gestion efficace des dépenses.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2019 :

- Travaux de confortement et de rehaussement de la digue sur le boul. de la Chapelle entre la 13^e et la 18^e Avenue ainsi que la 25^e Avenue (travaux en cours);
- Deux (2) phases de pavage sur diverses rues de la Municipalité.

Tous ces accomplissements font de 2019, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

Sonia Fontaine
Maire

20-06-098

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 a été adopté ce jour ;

CONSIDÉRANT les excédents (déficits) de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 92 915,87 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2019 aux fins d'affecter une somme de 78 324,87 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 14 591,00 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-099

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 474-17 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018 (PHASE II)/MODIFICATION PAR RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 474-17 décrétant des dépenses en immobilisations, effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (Phase II) et décrétant un emprunt de 795 000 \$ à cette fin, a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 11 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE l'article 1 du règlement 474-17 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 1 : Le Conseil de la Municipalité de Pointe-Calumet est autorisé à dépenser une somme de 830 721 \$ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 2 du règlement 474-17 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 830 721 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-100 RÈGLEMENTS 461-15 ET 474-17/FINANCEMENT PAR BILLETS – 1 165 000 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juin 2020, au montant de 1 165 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

47 300 \$	1,78000 %	2021
48 100 \$	1,78000 %	2022
49 400 \$	1,78000 %	2023
50 300 \$	1,78000 %	2024
969 900 \$	1,78000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,78000 %

2.- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 300 \$	1,20000 %	2021
48 100 \$	1,30000 %	2022
49 400 \$	1,45000 %	2023
50 300 \$	1,60000 %	2024
969 900 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,51900 Coût réel : 2,01766 %

3.- BANQUE ROYALE DU CANADA

47 300 \$	2,16000 %	2021
48 100 \$	2,16000 %	2022
49 400 \$	2,16000 %	2023
50 300 \$	2,16000 %	2024
969 900 \$	2,16000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,16000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2020 au montant de 1 165 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 461-15 et 474-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-101

RÈGLEMENTS 461-15 ET 474-17/CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS – 1 165 000 \$/RÉALISATION LE 16 JUIN 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter, par billets, pour un montant total de 1 165 000 \$ qui sera réalisé le 16 juin 2020, réparti comme suit :

Règlement 461-15	615 500 \$
Règlement 474-17	549 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 461-15 et 474-17, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par Madame la maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	47 300 \$
2022	48 100 \$
2023	49 400 \$
2024	50 300 \$
2025	51 500 \$ (à payer en 2025)
2025	918 400 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 461-15 et 474-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-102

RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018 (PHASE III) À COÛT MOINDRE/APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT 481-18/RÉSOLUTION 20-05-080 À RESCINDER

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 481-18 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 899 000 \$;

ATTENDU QUE pour payer le coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier la subvention de 899 000 \$ versée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (Phase III);

ATTENDU QU'il existe un solde de 1 088 325 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 481-18 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 481-18 soit réduit de 1 088 325 \$ à 899 000 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement 481-18 soit réduit de 1 088 325 \$ à 0 \$;

QUE pour payer la dépense prévue au règlement numéro 481-18, la Municipalité de Pointe-Calumet approprie la subvention de 899 000 \$ versée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (Phase III) ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE rescinder la résolution numéro 20-05-080, adoptée par le Conseil le 12 mai 2020, afin que celle-ci devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-103

RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DE LA 13^E AVENUE ET DE LA 38^E RUE À COÛT MOINDRE/APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT 483-18/RÉSOLUTION 20-05-081 À RESCINDER

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 483-18 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 120 800 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 120 800 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe un solde de 21 200 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 483-18 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 483-18 soit réduit de 142 000\$ à 120 800 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE rescinder la résolution numéro 20-05-081, adoptée par le Conseil le 12 mai 2020, afin que celle-ci devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-104 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE #2020-05/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente #2020-05 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-105 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2020, soit adoptée, à savoir:

Employée temporaire – À compter du 1^{er} juin 2020

Commis-réceptionniste : Manon Leblanc

Employé temporaire – À compter du 8 juin 2020

Aide préposé à la voirie, aux loisirs
et à l'entretien : Marc Lajoie

Employés saisonniers – À compter du 8 juin 2020

Préposé à la voirie : Jean-Jacques Bérubé

Employés saisonniers – À compter du 15 juin 2020

Préposée à l'entretien des bâtiments : Johanne Themens

Personnes salariées étudiantes

CAMP DE JOUR – À compter du 15 juin 2020

Éducatrices spécialisées : Isaria Joly
Clémence Grimard-Mongrain
Odessa Pilon

Coordonnatrice : Sabrina Lauzon Turpin

Animateurs et service de garde :

Marie-Claude Sénécal
 Alexandre Trudel
 Mélinda Demers
 Charles Sénécal
 Laurie-Eve Harvey
 Romane Gravel
 Oliver Corso Demers
 Arianne Frappier
 Éllie-Rose Laplume
 Virginie Jasmin
 Leia Scott
 Camille Trudel
 Simon Blanchette
 Sandrine Sévigny
 René Marc Boudreau
 Catherine Giguère Lévesque
 Sylvain Vachon
 Amélie Richard
 Pénélope Sansregret
 Maude Gauthier
 Alex Champagne
 Océanne Lepage
 Suleyman Ennakily
 Jérémy Giguère-Lévesque
 Maeva Franco
 Marisol Fortier
 Gabriel Hammond Benoit
 Léonie Hews
 Carolane Bourgeois
 Debbie Collins

PISCINE – À compter du 15 juin 2020

Responsable aquatique : Benjamin Tremblay

Assistant responsable aquatique : Ismaël Chakir

Surveillants/sauveteurs : Laurie-Anne Bossé
 Émilie Boulet
 Claude-Sophie Charron
 Émily Marcotte
 Sarah Provost
 Mélina Ciavarella

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-106

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 48^E AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE CYCLABLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
 Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 14 141,93 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires, dans le cadre des travaux de réfection de la 48^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

067

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-107

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 48^E AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOULEVARD PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 644,43 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux de réfection de la 48^e Avenue (entre la rue André-Soucy et le boulevard Proulx).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-108

TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD PROULX (ENTRE LA 60^E AVENUE ET LA MARINA BOBINO)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 069,55 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Proulx (entre la 60^e Avenue et la Marina Bobino).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-109

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 5 juin 2020 de la firme Groupe Civitas Inc., afin d'effectuer la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures, pour un montant forfaitaire de 21 700 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée par le programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-60-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

20-06-110

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-60-20 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le règlement 380-60-20 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-60-20

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 380-97, en modifiant l'article 66.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mai 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1 : L'article 66 est modifié pour se lire comme suit :

La municipalité autorise le service technique à installer des panneaux d'interdiction de stationner, identifiant des zones de sécurité pour piétons ainsi que des corridors scolaires, à chacun des endroits indiqués à l'annexe « T » du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

20-06-111 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 380-61-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

La directrice générale dépose le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, en modifiant l'annexe « G » afin d'y ajouter une interdiction de stationner sur la 42^e Rue.

20-06-112 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 436-03-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 436-09 CONCERNANT LA PRÉVENTION SUR LES INCENDIES

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 436-09 concernant la prévention sur les incendies.

La directrice générale dépose le projet de règlement amendant le règlement 436-09 concernant la prévention sur les incendies, en y ajoutant une définition ainsi que deux (2) points à l'article 8 concernant le brûlage d'herbes, de broussailles et feu à ciel ouvert.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

070

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-06-113

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h21, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale